

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Caen Normandie - Licence - Arts du spectacle

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier | Taux non résidents |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|--------------------|
| Université de Caen Normandie - Licence - Arts du spectacle | Jury par défaut | Tous les candidats | 300 | 1013 | 895 | 1013 | 18 | 50 |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention ARTS DU SPECTACLE :

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- * Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- * Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle
Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence Arts du spectacle laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.
- * Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée
Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La licence Arts du spectacle est ouverte à tous les amateurs de cinéma et de théâtre, à tous ceux qui souhaitent se cultiver et se professionnaliser dans ces domaines ou dans celui de la culture.

La formation repose sur l'étude des langages artistiques fondés sur l'image, le texte, le corps et l'espace, sur l'histoire et la mémoire des arts, ainsi que sur la sociologie et l'anthropologie des pratiques artistiques.

Elle vise à développer les savoirs, la réflexion et l'expertise sur les films ou les spectacles ; à initier à la pratique cinématographique ou théâtrale ; à apprendre à concevoir, développer et présenter un projet ; à connaître les acteurs, les problèmes et les défis du monde culturel.

[Fiche formation UFR HSS](#)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Se conformant aux obligations légales qu'a rappelées la décision n° 2020-834 QPC du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020, la commission communique les modalités d'examen des vœux retenues par la commission : aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux. Les candidatures ont été classées par leur ordre d'arrivée et si seulement le dossier de candidature était complet.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Concernant la procédure d'examen et de classement des candidatures pour l'année universitaire 2023/24, la commission d'examen des vœux ne tire pas d'enseignement particulier, si ce n'est qu'elle se voit confortée dans sa décision de ne procéder à aucun classement qui l'aurait par ailleurs amenée à mettre en place la procédure du « Oui si ». Or comme le rappelle le rapport d'autoévaluation de la formation soumis au HCERES, « les disciplines des Arts du spectacle (études cinématographiques et études théâtrales) ne sont pas enseignées dans le secondaire. Nous n'avons donc pas d'attente quant à un savoir minimal qu'il faudrait avoir acquis pour suivre la L1 [...]. » Par ailleurs, « la catégorie "Oui si" ne permet pas de faire apparaître les cas d'étudiants qui ont des difficultés de langue, de lecture ou de capacités rédactionnelles. » Au vu de ce bilan, la commission d'examen de vœux ne peut que formuler les conseils suivants à l'attention des candidats pour améliorer leur prise en compte des attendus et objectifs de la Licence d'Arts du spectacle : - connaître les objectifs de la formation ; - prendre connaissance des attendus de la formation. Il est donc impératif que les candidats prennent au moins connaissance de la fiche Parcoursup de la Licence Arts du spectacle avant de candidater. Par ailleurs, il est fortement recommandé de participer aux actions d'information sur la Licence d'Arts du spectacle mises en place par l'université de Caen et auxquelles participent des représentants de la Licence d'Arts du spectacle : Salon de l'étudiant, Journée du Lycéen et Journées Portes Ouvertes à l'Université.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|---|--|--|---------------------------------|
| Résultat académique | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |
| Savoir-être | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |

Signature :

Lamri ADOUI,
Président de l'établissement Université de Caen
Normandie